

# L'émigration suisse au XIXe siècle - Le cas du Valais

Un aspect de la Suisse dans les relations internationales contemporaines

龜谷 百合佳

## Introduction

### I Les particularités de l'émigration valaisanne

- 1) Les causes de départ
- 2) Le voyage vers le nouveau monde

### II L'Argentine : terre de prédilection des Valaisans

- 1) Quelques données quantitatives
- 2) La colonisation agricole
- 3) Le cas des premières colonies

### III L'attitude de la Confédération face à l'émigration

### IV L'identité nationale des Suisses en Argentine

## Conclusion

## **Introduction**

La Suisse, à travers son histoire, est souvent citée comme étant une terre d'accueil pour les exilés. On oublie cependant que tout au long du XIXe siècle, suite aux conditions de vie difficiles et aux bouleversements sociaux économiques provoqués par la révolution industrielle, plusieurs centaines de milliers de Suisses ont été amenés à quitter leur pays. Ce phénomène migratoire n'est pourtant pas propre à ce siècle. L'historien Jean-François Bergier souligne l'importance de ce qu'il appelle le "paradoxe démographique" de la Suisse<sup>1</sup> : en effet, ce pays a une densité de population relativement faible sur un territoire

peu étendu, mais cette portion de territoire a constamment été surpeuplée. Les ressources naturelles du pays n'ont pas suffi à subvenir aux besoins de la population, même si elle était peu nombreuse. De ce fait, “une partie de la population à été contrainte, génération après génération, d'émigrer pour trouver ailleurs ses moyens d'existence<sup>29</sup>”. Cela dit, malgré ce qui semble donc avoir pris la forme d'une véritable tradition, on assiste au XIXe siècle à un phénomène migratoire d'une ampleur sans précédent. C'est précisément un des aspects de cette vague migratoire exceptionnelle que nous tenterons de cerner ici, à savoir, l'émigration suisse en Argentine, et en particulier la vague d'émigration partie du canton du Valais au XIXe siècle.

Vu l'étendue du sujet de l'émigration suisse au XIXe siècle, il nous a fallu restreindre le champ de ce travail, en choisissant de le limiter géographiquement. Ce choix a porté sur le Valais, car c'est le canton francophone où, d'une part l'émigration a été la plus importante<sup>3</sup>, et d'autre part parce que nous ne pouvions pas utiliser les matériaux disponibles en langue allemande. Par ailleurs, notre choix du pays de destination s'est porté sur l'Argentine étant donné qu'il s'agit du pays qui a accueilli le plus grand nombre d'émigrants suisses après les Etats-Unis. De plus, parmi les Valaisans, la majorité d'entre eux ont choisi de se rendre en Argentine.

À travers cette étude, nous essayerons de dégager certaines caractéristiques du phénomène migratoire propre à cette époque, en cherchant d'abord à comprendre pourquoi des familles entières ont pris la décision de partir vers ces terres lointaines et inconnues, puis comment se sont déroulées les premières implantations dans le pays d'accueil. Nous mentionnerons également l'attitude officielle adoptée

par la Suisse face à cette vague de départs, et dans la dernière partie, nous porterons notre regard sur la manière dont les Suisses se sont intégrés dans leur nouveau cadre de vie tout en gardant une certaine identité qui leur était propre.

## **I Les particularités de l'émigration valaisanne**

Comme partout en Suisse et en Europe, l'émigration suscite un grand intérêt, qui ira en s'accroissant durant tout le XIXe siècle et ce jusqu'à la Première Guerre Mondiale. Entre 1815 et 1914, on estime à 500 000 le nombre de Suisses ayant émigré dans des pays d'outre-mer. C'est un chiffre qui est, proportionnellement au nombre d'habitants, supérieur à la moyenne des autres pays européens<sup>4</sup>. En ce qui concerne l'émigration valaisanne en particulier, elle se développe surtout à partir de la seconde moitié du siècle. En 1851 on recense plus de 600 départs, et en 1883 plus de 800<sup>5</sup>. Cette croissance semble curieusement propre au Valais. Alors que dans les années 1870 la courbe générale de l'émigration suisse a tendance à décliner, en Valais l'émigration augmente de manière particulièrement remarquable. D'après les registres des émigrés du canton et les registres fédéraux de l'émigration, entre 1850 et 1914, 14 000 Valaisans se sont expatriés. Mais pour des motifs que nous expliquerons par la suite, ces chiffres sont très certainement en dessous de la réalité<sup>6</sup>.

Contrairement aux tendances de l'émigration suisse au XIXe siècle, où les Etats-Unis étaient de loin le plus important pays d'accueil, là encore, le Valais a une moyenne de partants pour l'Amérique Latine supérieure de 12,9% à la moyenne suisse entre 1880 et 1914<sup>7</sup>. Les Valaisans se dirigent donc surtout en Amérique Latine (85% du total

des départs contre 12% seulement en Amérique du Nord) et plus particulièrement en Argentine. Parmi ceux qui choisissent le continent Sud américain, 80% vont en Argentine<sup>8</sup>.

### 1) Les causes de départ

Cette augmentation rapide du nombre de départs au XIXe siècle peut s'expliquer par la concordance de trois facteurs principaux : les difficultés économiques du canton, la propagande effrénée des agences d'émigration intéressées par les profits potentiels et enfin la politique de peuplement menée par les pays d'Amérique Latine. Voyons comment s'articulent ces trois facteurs de départ autour de la réalité économique et politique de l'époque, en abordant successivement ces points.

#### 1.a) La misère en Valais et l'abolition du système mercenaire

La cause principale des départs est sans aucun doute la misère et le sous-emploi engendrés par plusieurs crises économiques et la révolution industrielle. À cette époque, le Valais, canton essentiellement agricole, est une région isolée et les bonnes terres sont rares, d'autant plus que l'unique zone de plaine (la vallée du Rhône) est incultivable à cause des inondations fréquentes provoquées par le Rhône. De plus, les partages successoraux ont contribué à limiter la taille des exploitations en divisant les parcelles de terres, sans parler évidemment, des techniques agricoles qui sont encore archaïques. Ajouté à cela, les calamités naturelles (les inondations, la gelée, la sécheresse) font que le rendement des terres est extrêmement faible et irrégulier<sup>9</sup>. Par conséquent, le Valaisan qui émigre au XIXe siècle ne le fait pas par esprit de conquête, ni par goût de l'aventure. C'est très souvent un

paysan qui décide de quitter son pays à contrecœur, car la terre qu'il travaille ne lui suffit pas à assurer ses propres moyens de subsistance ainsi que ceux de sa famille. L'émigration est une réponse spontanée à la pauvreté. Cette situation demeure même au début du XXe siècle, témoin en est le procès verbal du conseil des délégués de la Nouvelle Société Helvétique réunie en décembre 1915, lors duquel plusieurs orateurs mentionnent le cas particulier du Valais où "de nombreuses populations ne peuvent plus vivre de la terre seule", et appellent à des mesures pour empêcher le départ des jeunes<sup>10</sup>.

L'émigrant sait qu'en partant, il doit s'attendre à d'autres difficultés non-négligeables, pourtant il se laisse facilement convaincre par les agences d'émigration, qui lui parlent de continents à défricher, de labeur toujours récompensé. Il préfère miser sur l'inconnu plutôt que de rester dans la misère. Quitter sa terre, émigrer pour aller tenter sa chance ailleurs, apparaît alors aussi comme une solution honorable.

Parmi les causes de départ, il faut également citer l'abolition du service mercenaire. Cette "industrie de soldats" joue un rôle important dans l'histoire de l'économie suisse, de la fin du Moyen-Age jusqu'aux guerres napoléoniennes. Entre 1474 et 1792, on estime à plus d'un million le nombre de soldats partis pour servir des monarques étrangers<sup>11</sup>. Cette activité assurait aux jeunes des gains supérieurs à d'autres emplois, et aux cantons des privilèges commerciaux<sup>12</sup>. Mais avec le Pacte de 1815, qui interdit aux cantons de conclure des contrats d'engagement en tant que soldat avec qui que ce soit, de nombreux soldats valaisans rentrent au pays. Ne retrouvant pas de nouveaux moyens de subsistance chez eux, ils se voient dans la nécessité d'émigrer<sup>13</sup>.

### 1.b) Les agences d'émigration

Se faisant l'intermédiaire entre la Suisse et les pays d'Amérique, ces agences ont contribué, par leur politique active de persuasion, à l'augmentation du nombre de départs. Les premières agences d'émigration apparaissent dans les années 1830; auparavant, l'émigrant était livré à lui-même. Par la suite, le nombre des agences se multiplie parallèlement au développement croissant de l'émigration. Leur publicité et leur propagande utilisent la presse locale, en y publiant sans cesse des annonces, des articles et des lettres de colons. La concurrence de ces maisons spécialisées devenant de plus en plus sévère, chacun, pour saisir le gibier lucratif, n'hésite pas mettre des annonces qui dépeignent la nouvelle vie des émigrants en Amérique sous son meilleur jour. Toute une littérature d'agence envahira les journaux dans la seconde moitié du siècle. On s'exclame devant la fertilité des sols et la douceur du climat. On parle du "sol américain où tout pousse comme par enchantement, où il n'y a qu'à se baisser pour ramasser"<sup>14</sup>. Il est inutile de préciser que la réalité est souvent bien différente de ces descriptions idylliques ou de ces promesses de paradis sur terre.

### 1.c) La politique de peuplement des pays d'Amérique

Il faut remarquer que le mercantilisme des agences et les difficultés économiques ne sont pas les seules responsables et que les causes ayant contribué aux départs se trouvent aussi bien dans le pays d'origine que dans le pays de destination.

La République d'Argentine proclame sa nouvelle Constitution en 1853 et par la même occasion rend publique sa volonté d'accueillir des immigrants afin de peupler et d'exploiter son vaste territoire. Sa devise

du moment est : “gouverner, c’est peupler”. Les autorités font publier en Europe des écrits de propagande et vont jusqu’à distribuer des commissions aux agents recruteurs. Les autorités essayent ainsi d’attirer le plus possible de candidats à l’immigration, en faisant miroiter des promesses qu’elles ne seront pas toujours en mesure de satisfaire. Cela dit, pour ce nouveau pays en construction, il ne s’agit pas d’accueillir n’importe qui. Des garanties sont exigées en ce qui concerne les ressources matérielles, la santé physique et mentale des futurs habitants. À titre d’exemple, aux Etats-Unis, les conditions sont particulièrement sévères, et “l’entrée du pays aux imbéciles, aux lunatiques, aux fous, aux borgnes, aux aveugles, aux sourds ou muets (...) à n’importe quelle personne estropiée et à celles qui ont dépassé l’âge de soixante ans, aux veuves avec des enfants mineurs (...), aux personnes dénuées de toutes ressources et qui ne possèdent pas les fonds nécessaires à leur arrivée en Amérique pour se rendre à l’intérieur du pays, est interdite”<sup>15</sup>. Ce type de mesure de discrimination draconienne nous amène à constater que malgré la situation économique précaire qui règne dans le canton du Valais, les plus pauvres et les plus faibles n’ont pas pu aller tenter leur chance ailleurs en s’expatriant.

## 2) Le voyage vers le Nouveau Monde

À l’époque, le grand voyage qui conduit du village alpin au continent Sud américain est une véritable Odyssée. L’émigrant est confronté à une série de difficultés et de dangers à partir du moment où il quitte son territoire jusqu’à l’arrivée (s’il arrive – faudrait-il encore le préciser).

Les convois d’émigrants parviennent en général au port par la route

ou grâce au chemin de fer. Les principaux ports d'embarquement pour l'Amérique sont le Havre, Anvers, Dunkerque et Bordeaux. Ces grands ports sont généralement surpeuplés et l'émigrant doit déjà faire face à toutes sortes de tentatives d'escroquerie et de vol avant de quitter le vieux continent.

Jusqu'au milieu du siècle, la traversée se fait par bateau à voiles. Il faut compter cinquante à soixante jours, voire plus suivant les conditions climatiques, pour atteindre Buenos Aires. À partir des années 1860 les bateaux à voiles sont petit à petit remplacés par des bateaux à vapeur, rendant ainsi le voyage plus rapide et moins pénible.

À part quelques privilégiés pouvant voyager en première classe, la majorité des émigrants sont entassés dans l'entrepont, situés à fleur d'eau.

“Pour les bateaux de mille tonnes, il n'est pas rare que 600 à 800 passagers s'entassent sur un pont qui ne dépasse pas 30 mètres sur 8 (...), dans l'entrepont aux locaux obscurs et nauséabonds (...) où les rats rodent en permanence (...), là sont disposées des couchettes infestées de vermine, serrées les unes contre les autres”<sup>16</sup>.

Dans de telles conditions, de nombreux passagers tombent malades et il arrive même que certains succombent avant leur arrivée. La mortalité à bord est particulièrement élevée chez les enfants. Dans une lettre, le Consul suisse à New York écrit :

“(…) sur ces navires il est impossible de cuire tous les jours pour tous ces gens; il en résulte naturellement beaucoup de maladies (...) et la conséquence est la mortalité parmi ces pauvres enfants (...). Je connais un navire arrivé ici du Havre (...) sur lequel il n'y avait que six places à feu pour cuire des aliments pour 5 à 600 émigrants”.

Il signale également que 23 enfants sont morts de faim au cours d'une traversée<sup>17</sup>.

## **II L'Argentine : terre de prédilection des Valaisans**

### 1) Quelques données quantitatives sur l'immigration en Argentine

Après les Etats-Unis, l'Argentine est le pays qui a reçu le plus d'émigrants suisses mais leur nombre reste très nettement inférieur à celui des Etats-Unis. On estime qu'à partir des années 1880, 11% d'entre eux vont s'y établir. En revanche dans le cas du Valais, nous avons vu que les tendances étaient souvent contraires au mouvement général suisse. Le fait est que les Valaisans choisissent l'Argentine comme terre de prédilection. Mais il n'existe pas à notre connaissance de formulation explicite quant aux causes de cette préférence. Plusieurs hypothèses peuvent néanmoins être envisagées : les Etats-Unis ayant commencé à accueillir des immigrants bien avant les pays d'Amérique Latine, en plus grand nombre, la situation pouvait paraître à la fin du siècle dernier comme saturée, les terres disponibles étant devenues plus rares; alors qu'au même moment, l'Argentine lançait une politique active de peuplement.

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, l'Argentine est excessivement peu peuplée sur un territoire soixante-cinq fois plus vaste que la Suisse (2 780 000 km<sup>2</sup> contre 41 293 km<sup>2</sup>). Vers 1860, la population est estimée à seulement 1 200 000 habitants<sup>18</sup>.

En ce qui concerne le nombre de Suisses ayant débarqué en Argentine, il est pratiquement impossible d'avoir des chiffres exacts. Car jusqu'en 1880, la législation en matière d'émigration demeure can-

tonale. C'est seulement avec la loi fédérale du 24 décembre 1880, concernant les opérations des agences d'émigration, que les statistiques deviennent un peu plus fiables. Néanmoins, pour que le nombre des départs soit systématiquement enregistré il faudra encore attendre la création du Bureau Fédéral d'Emigration en 1888. Par conséquent, les chiffres antérieurs à ces dates doivent être considérés comme des indications sur le flux migratoire plutôt que comme des données précises. Mais il y a tout lieu de penser que ces chiffres jusqu'à la fin du siècle sont nettement inférieurs à la réalité. Les estimations de cette époque sont très souvent incomplètes. Une des raisons à cela tient au fait que les Suisses allemands étaient souvent confondus avec des Allemands, les Suisses romands avec des Français et les Tessinois avec des Italiens... L'historien Gérald Arlettaz, spécialiste de l'histoire des migrations suisses, estime que la marge d'erreur oscille entre 10 et 50%.

D'après les statistiques du port de Buenos Aires, qui existent pour la durée s'échelonnant entre 1857 et 1920, 34 353 Suisses auraient débarqué sur le sol argentin pendant cette période. C'est dans les années 1881-1890 que l'immigration suisse en Argentine atteint son sommet avec 12 007 arrivées<sup>19</sup>.

## 2) La colonisation agricole

### 2.a) La situation historique

Après plus de vingt ans de tyrannie sanguinaire exercée par le général Rosas, l'ordre est rétabli par le général Urquiza en 1852. L'année suivante marque un tournant dans l'histoire de l'Argentine. En effet, alors que la Constitution qui fonde l'Etat argentin moderne est promulguée, le pays entre dans une phase développement.

Parallèlement à ce nouvel essor, sous l'impulsion du général Urquiza, l'Argentine amorce une politique active de peuplement de ses terres. La nouvelle Constitution prévoit d'ailleurs que les étrangers jouissent de toutes les libertés et de tous les droits des nationaux, sans être obligés de se faire naturaliser et sans que l'on puisse leur imposer des contributions extraordinaires. Au début de cette politique, afin d'attirer le plus grand nombre d'immigrés, les autorités argentines veulent assurer aux nouveaux arrivants des facilités pour l'acquisition des terres et une position sociale qu'ils trouvent nulle part ailleurs. Cela sera plus ou moins vrai jusqu'en 1890 où l'Argentine sera touchée par une grave crise économique qui durera jusqu'au début des années 1900<sup>20</sup>. Durant cette période de crise, la proportion des retours sera de 52% des émigrants suisses en Argentine<sup>21</sup>.

## 2.b) La situation géographique des colonies suisses

Les colonies suisses se développent principalement dans les provinces qui entourent Buenos Aires, dans la région de l'Entre Rios et dans les plaines des pampas. La première région est comprise entre les deux grands fleuves, le Parana et l'Uruguay qui arrosent toute la partie Nord-Est du pays et se rejoignent dans une immense baie que l'on appelle le Rio de la Plata. Les provinces de l'Entre Rios et de Corrientes appartiennent à cette région de l'Entre Rios. La seconde se situe à l'Ouest du fleuve Parana et comprend notamment les provinces de Santa Fé et de Buenos Aires.

C'est précisément dans ces provinces privilégiées de Corrientes, Santa Fé et de l'Entre Rios que le gouvernement argentin commencera à engager une politique de peuplement. La terre y est formée presque

partout d'alluvions extrêmement fertiles. Ni pierres ni racines ne freinent le laboureur. Le climat y est aussi très favorable, les hivers sont doux et ne durent jamais longtemps. Avec de telles conditions, il ne manquait au nouveau gouvernement argentin que des bras pour faire valoir ces vastes régions.

Le 27 septembre 1854, une loi sur l'immigration est adoptée et l'Argentine amorce sa politique officielle de peuplement. L'Etat établit des contrats avec des entrepreneurs qui se chargeront de fonder des colonies dans un lieu déterminé, contre le paiement d'une certaine somme d'argent. Les agences d'émigration basées en Europe se chargent ensuite de recruter les colons.

Le général Urquiza, ardent défenseur de la politique d'immigration, suit d'un oeil très attentif le développement des premières colonies. Il ne manque pas une occasion d'engager son influence pour favoriser leurs progrès. Parmi ces colonies, il veut faire de San José un modèle de réussite, qu'il pourra présenter en tant que tel à son pays et aux immigrants potentiels qui sont en Europe<sup>22</sup>.

Par la suite, après la crise de 1890, le gouvernement décide de fonder des colonies dans le Sud du pays pour le développer. Des offres de terres y seront faites, mais cette fois, même les familles suisses déjà établies en Argentine et touchées par cette crise renonceront à se rendre dans ces régions inhospitalières.

## 2.c) Les premières colonies (1853-1890)

À la veille de la crise économique de 1890 (qui durera 12 ans), l'ambassadeur suisse en poste à Buenos Aires adresse le rapport suivant au Département des Affaires Etrangères après avoir visité la colonie

de Santa Fé :

“(…) c’est un spectacle des plus grandioses que celui de ces plaines sans fin, couvertes à perte de vue d’épis dorés (...). Et c’est avec une légitime fierté qu’on pense à sa petite patrie quand on se dit que ce sont ses enfants qui (...) par leur labeur persévérant et leur esprit d’entreprise, ont transformé la steppe en champs de blé”<sup>23</sup>.

Bien que plusieurs colonies réussissent à s’implanter et même à prospérer (contrairement aux colonies brésiliennes<sup>24</sup>) comme celles de Santa Fé ou de San José, les débuts sont loin d’être faciles. Tout est à faire. Il s’agit de commencer par se construire une hutte de première nécessité, de défricher d’immenses étendues fertiles mais sauvages, il faut aussi faire face aux maladies et aux invasions de sauterelles.

“Le paradis n’est pas de ce monde. Celui qui veut y entrer, qu’il se conforme à l’Evangile car partout sur la terre se trouvent des croix. Les sauterelles en sont une”,

écrit en décembre 1857, un des premiers colons à San José<sup>25</sup>.

Pour l’année 1864, le Consulat suisse à Buenos Aires recense 2727 Suisses dont 59% de Valaisans dans les cinq colonies originelles de San José, San Carlo, San Jeronimo, Baradero et Esperanza<sup>26</sup>. Malgré ces chiffres, il semble que, parmi les Suisses débarquant à Buenos Aires, tous n’aboutissent pas dans ces colonies. À leur arrivée, il n’est pas rare que des agents les détournent par le biais de promesses tentantes, vers les villes de Buenos Aires ou de Montevideo où des domestiques et des ouvriers sont demandés. Néanmoins, jusqu’au début du XXe siècle, l’immigration en Argentine est essentiellement agricole. Le pays qui est en train de se construire a avant tout besoin d’une population active, surtout dans le secteur primaire. D’ailleurs, les colons de

San José écrivent une lettre officielle à l'Etat du Valais pour faire part de leurs soucis face à la venue d'immigrants débarquant en Argentine sans avoir la moindre idée de la situation qui les attendait :

“Nous devons déclarer que plusieurs des familles qui sont venues s'incorporer à la colonie (...) sont absolument impropres à l'agriculture, nous voulons surtout parler des émigrants neuchâtelois, qui étaient presque tous horlogers (...). Ce que nous disons (...) s'applique également à d'autres colons d'autres nations, qui étaient aussi peu habitués qu'eux aux travaux des champs et qui n'ont pas trouvé (...) une terre de prédilection où les plantes et les fruits venaient d'eux-mêmes et sans culture.”

Puis ils concluent en ces termes :

“La misère ici n'atteint que les paresseux et les prodiges, tandis que le bien être, sinon la richesse est accessible à tous ceux qui ont un peu d'activité, d'intelligence et d'énergie”<sup>27</sup>

Ce point n'est pas spécifique à l'Argentine, il en est de même pour les Etats-Unis où les consuls suisses déconseillent vivement l'émigration de ceux qui appartiennent au secteur tertiaire.

“Il y a lieu de détourner les émigrants de notre pays (...) lorsqu'ils s'occupent d'autre chose que d'agriculture, parce que le sort de ceux qui se destinent aux villes est souvent fort triste”<sup>28</sup>.

Malgré le ton assuré des colons de San José, un grand nombre d'immigrants vivent dans des conditions difficiles. Ils doivent souvent solliciter les secours du Consulat et de la Société philanthropique suisse. En 1877, cette société s'adresse au consul de Suisse pour créer un comité central de renseignements, afin d'éviter que les émigrants suisses ne soient victimes de la publicité des agences et de leurs abus<sup>29</sup>. Mais, comme nous le verrons ensuite, la Confédération ne réagira pas

immédiatement à cette mise en garde, bien que la nécessité d'une législation fédérale se fasse de plus en plus pressante.

Le nombre des retours des immigrants dans leur pays d'origine est aussi un indice révélateur qui contredit les propos des campagnes publicitaires de l'Argentine et des agences d'émigration. Entre 1861 et 1880, sur 8270 Suisses arrivés à Buenos Aires, plus de 46% repartent<sup>30</sup>. C'est une proportion considérable quand on sait que ces chiffres émanent de la période où l'Argentine ne traverse pas encore de crise économique.

Par la suite, durant la décennie 1880-1890 où l'émigration suisse pour l'Argentine est la plus importante, les conditions amenant les colons à réussir dans leur entreprise seront de plus en plus liées à la possession d'une certaine somme de départ. Ceci d'autant plus que les terres fertiles de Santa Fé et de l'Entre Rios sont devenues chères.

“L'immigrant doit être (...) un bon cultivateur, laborieux (...), et doit pouvoir, en outre à son arrivée disposer d'un certain capital (2500 à 3000 francs) à part le nécessaire pour subvenir à ses frais d'entretien pour quelque temps”<sup>31</sup>.

### **III L'attitude de la Confédération face à l'émigration**

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, parallèlement à la propagande menée par le gouvernement argentin, les agences d'émigration se multiplient. Ces dernières falsifient parfois sciemment certaines données comme les prix, les conditions de voyage, et même les destinations. De ce fait, les plaintes contre les agences qui sont adressées aux Consuls suisses des ports de débarquement prennent des proportions grandissantes. En Argentine, avec la crise de 1890, le Consulat

suisse et la Société philanthropique suisse sont assaillis par des demandes de secours<sup>32</sup>.

D'une manière générale, le Pacte de 1815 et la Constitution fédérale de 1848 ne renferment aucune disposition sur la question de l'émigration. Il faudra attendre 1880 pour que soit votée une loi fédérale concernant les opérations des agences. Jusqu'alors la législation sur l'émigration est du ressort de chaque canton.

Ainsi en Valais, le Conseil d'Etat adopte en 1856 des dispositions, qui réglementent le commerce des agences d'émigration en leur interdisant d'exercer dans le canton, sauf sous certaines conditions. Pour être agréées, les agences doivent d'une part présenter une convention signée avec le pays d'accueil, garantissant qu'une position raisonnable sera offerte aux émigrants. D'autre part, elles doivent effectuer un dépôt de garantie proportionnel à l'importance des opérations<sup>33</sup>. À côté de ces mesures officielles, l'Etat du Valais multiplie ses mises en garde par voie de presse, en citant des lettres d'émigrants déçus. *La Gazette du Valais* parle de leur "fatale illusion" et de la "funeste influence" des agences; elle emploie aussi fréquemment l'expression de "traite des blancs"<sup>34</sup>.

Signalons encore que l'absence de loi fédérale en matière d'émigration jusqu'en 1880 fera que certains cantons en profiteront pour faire de "l'émigration de débarras". En 1877, la Société philanthropique suisse en Argentine se plaint des communes qui se débarrassent de leurs ressortissants pauvres en utilisant l'aide d'agences peu scrupuleuses<sup>35</sup>. Cette pratique peu glorieuse ne disparaîtra pas, malgré les lois fédérales qui sont mises sur pied puis modifiées à partir de 1880. En 1920, la mission diplomatique suisse de Buenos Aires dénonce

le double crime des familles qui envoient un parent encombrant en Argentine pour s'en débarrasser :

“Premièrement, ils tuent lentement leurs parents, deuxièmement, ils ternissent l'image de la Suisse et des Suisses”<sup>36</sup>.

Néanmoins, la loi fédérale de 1880 sur les opérations des agences d'émigration est une étape non-négligeable dans le développement de la politique suisse face à l'émigration puisqu'elle se concrétisera en une série de mesures officielles. Cette première loi énonce principalement les obligations et les interdictions que les agences sont tenues de respecter. Elle vise à mieux surveiller leurs activités, en les obligeant à obtenir une patente du Conseil fédéral pour pouvoir exercer cette profession. En échange de la patente qui est délivrée sous certaines conditions pour une durée de cinq ans renouvelables, les agences doivent verser une caution de 40 000 francs à la caisse fédérale. En plus de cela, cette loi prévoit aussi la publication des noms des agents patentés tout en interdisant aux autres de publier en Suisse des documents incitant la population à émigrer<sup>37</sup>.

Cette loi entre en vigueur en avril 1881, mais elle se révèle difficilement applicable de manière systématique et générale. Les mesures concrètes d'exécution quant à la surveillance de la compétence des agents, de la véracité des textes publiés par les agences, et l'attitude des pays d'accueil ne sont pas précisées. Finalement, cette loi s'avère très rapidement insuffisante pour endiguer les abus. Cependant, la Confédération, tout en affirmant son devoir de protéger ses ressortissants, maintiendra une attitude permissive, trop souvent ambiguë. Un message du Conseil fédéral datant de juin 1887 révèle ce qui peut apparaître comme un refus de la Confédération de prendre position

dans cette question.

“Si le marché ouvrier est chez nous encombré, l’émigration est (...) l’écoulement naturel de ces forces actives superflues; mais l’Etat ne doit pas opérer cet écoulement, il se fait de lui-même; il cesse également de lui-même avec le retour des conditions normales, moyennant que l’Etat ne se laisse pas pousser par un parti quelconque à s’immiscer d’une manière artificielle dans l’affaire”<sup>38</sup>.

Il faudra attendre mars 1888 pour que la loi fédérale de 1880 soit révisée et remplacée par une autre loi plus sévère. Pour la première fois, un Bureau fédéral d’émigration sera mis en place. Désormais, des fonctionnaires fédéraux se chargent de surveiller les trains d’émigrants jusqu’au port d’embarquement, ainsi que leur logement avant leur départ. Ce bureau remplit deux fonctions principales : il permet à l’Etat de connaître assez précisément la composition du flux migratoire, et en même temps il permet à l’émigrant d’obtenir des renseignements relativement objectifs sur le pays dans lequel il veut se rendre.

Pourtant, la position du commissaire fédéral de ce Bureau est claire au sujet des buts et des limites de l’intervention de l’Etat :

“Chacun est libre de marcher au-devant du bonheur ou de courir à sa perte en s’expatriant. (...) Si nous ne faisons rien pour encourager ou enrayer l’émigration, nous avons par contre à lutter contre les tentatives venant du dehors (...), des entrepreneurs véreux de colonisation (...), des racleurs à tant par tête (...). Ce sont ces gens qui provoquent et encouragent l’émigration, ce sont eux qui, souvent, sont la cause de la ruine de nos concitoyens! C’est là qu’est l’ennemi!”<sup>39</sup>.

Il semble donc que la Suisse n’ait jamais voulu afficher une politique

d'émigration visant à freiner ou au contraire à stimuler les départs vers l'outre-mer. Pourtant, tout au long du XIXe siècle, il y a ceux qui soutiennent une politique visant à développer l'économie en créant des emplois sur place, en Suisse, pour empêcher des concitoyens de partir à l'étranger (par conséquent empêcher du même coup que des non-suissees viennent chercher un emploi et s'implantent sur le sol helvétique)<sup>40</sup>, et d'autres qui souhaitent une participation plus ou moins active de l'Etat afin de créer une nouvelle Suisse en Amérique Latine<sup>41</sup>.

#### **IV L'identité nationale des Suisses en Argentine**

Dans un rapport de 1891 adressé au chef du Département fédéral des affaires étrangères, le Ministre suisse en poste à Buenos Aires écrit après avoir visité la colonie suisse de Santa Fé :

“(...) dès mon arrivée, j'ai pu me croire sur territoire suisse; partout les colons ont conservé leur langue maternelle et l'ont apprise à leurs enfants; partout je les ai trouvés fortement organisés en Société de bienfaisance, (...). Ils forment un peu dans la province de Santa Fé, il faut le reconnaître, un état dans l'Etat”<sup>42</sup>.

Ce témoignage résume assez clairement la manière dont les Suisses s'installent dans leur nouveau pays. Loin de renier leur patrie d'origine, ils entretiennent scrupuleusement leurs spécificités helvétiques. Malgré ce zèle, il est curieux de constater qu'à partir de la fin du siècle, il se produit parallèlement une augmentation notable de l'immigration d'étrangers en Suisse et que, face à ce phénomène, certains craignent qu'il se ne produise une véritable “dénaturalisation”<sup>43</sup>. Ces Suisses traitent ceux qui quittent leur pays de “Suisses renégats” ou

de “déserteurs en temps de paix”<sup>44</sup>. Pourtant à regarder la manière dont les Suisses se sont établis en Amérique Latine, il faut admettre qu'ils montrent, au contraire, par leur comportement, une volonté de cultiver leurs traditions; volonté qui est certainement accentuée et renforcée par l'isolement et l'éloignement. Elle se manifeste tout d'abord dans les noms des colonies comme : “New Glarus”, “Nueva Helvetica”, “Nova Friburgo”, “Tell City” ...etc. Parmi les principaux moyens utilisés pour perpétuer les traditions et les valeurs culturelles suisses, on peut énumérer les Sociétés suisses, les écoles et la presse suisses, dont nous allons examiner brièvement quelques traits distinctifs.

#### a) Les Sociétés suisses

Parmi les nombreuses Sociétés suisses existant à l'étranger, nous pouvons en distinguer deux types<sup>45</sup>. D'une part, celles qui ont une vocation philanthropique et patriotique, comme la Société philanthropique suisse d'Argentine, fondée en 1861, ou plus ancienne encore, la Société de bienfaisance de New York fondée en 1832. D'autre part, il y a les Sociétés à but d'agrément qui reposent sur la pratique d'une tradition, comme les Sociétés de tir, de gymnastique ou de iodler.

Le rôle principal des sociétés de bienfaisance est d'apporter à leur arrivée, un soutien aux émigrants démunis et d'être le porte-parole des Suisses à l'étranger vis-à-vis des autorités fédérales. Leur fonction d'utilité publique est d'ailleurs reconnue, et certaines de ces sociétés sont subventionnées par la Confédération à partir de la moitié du siècle.

L'autre type de Société vise avant tout à entretenir certaines spécificités culturelles helvétiques. Ce type de société se développe

surtout dans les colonies agricoles, car les liens communautaires y sont plus solides que dans les grandes villes. Par exemple, dans les colonies de San José, “la société de tir suisse de la colonie de San José” est fondée en 1859. Des fêtes de tirs réunissant les membres des sociétés de tir de toute une région sont régulièrement organisées et donnent lieu à de grands banquets. Ces réunions permettent aux colons de se retrouver, de raviver leurs souvenirs mais aussi d'affirmer leurs origines communes. Elles renforcent les liens communautaires et la volonté de préserver leur identité propre face au monde extérieur. Les sentiments patriotiques que l'on cultive au sein de ces sociétés de tir seront parfois exacerbés et prendront même des allures agressives, comme lorsque l'Argentine, violemment touchée par la crise économique de 1890, décide d'augmenter les impôts dans les colonies<sup>46</sup>.

#### b) Les écoles suisses

Dans tous les pays, l'éducation a toujours été une institution fondamentale pour ancrer le sentiment d'appartenance, l'identité nationale chez le citoyen. La Suisse n'échappe pas à cette règle. Le Conseil fédéral, dans un message concernant l'aide aux écoles suisses à l'étranger, daté du 17 septembre 1949, parle des écoles suisses en tant que “postes avancés de notre culture nationale” qui pourvoient à une éducation conçue dans un “esprit suisse”<sup>47</sup>.

Néanmoins les premières écoles fondées à l'intérieur des colonies agricoles ne sont évidemment pas subventionnées par l'Etat. La première école de San José voit le jour dans la maison de l'armurier de la colonie, nous sommes alors en 1859. C'est l'armurier et sa femme qui, au début, dispensent des rudiments scolaires à leurs enfants et à ceux

du voisinage, poussés par la nécessité de maintenir leur langue d'origine<sup>48</sup>. Graduellement, avec l'extension des colonies, des écoles seront établies par des missions protestantes ou catholiques.

c) La presse suisse publiée en Argentine

Il est incontestable que la presse suisse publiée sur place a également contribué à la diffusion et à la perpétuation du sentiment national chez les Suisses expatriés. Les périodiques publiés dans la première moitié du XIXe siècle étaient avant tout liés aux agences d'émigration. Il s'agissait généralement de journaux de propagande, dont le but était d'attirer de nouveaux colons. Par la suite, des journaux rédigés par des professionnels comme l'“Argentinisches Tagblatt” ou “Le Courrier Suisse de la Plata” apparaissent. Ils donnent des informations sur la vie des colonies, les activités des diverses Sociétés suisses. Ils consacrent aussi une part importante aux nouvelles fédérales et cantonales. Comme le révèlent les titres de ces journaux, chaque communauté linguistique possède ses propres organes d'information.

Les sentiments patriotiques des émigrés suisses seront donc entretenus à travers tous ces canaux implantés en Argentine. Cependant, malgré ces différents moyens pour souder les liens à l'intérieur de la communauté, qui témoignent de la volonté de maintenir chacune des cultures et des traditions, l'harmonie et la solidarité des Suisses d'outre-mer ne vont pas de soi. Parfois, il suffit d'un prétexte pour que les clivages linguistiques et politiques ressurgissent et donnent lieu à des affrontements.

Ces manifestations d'attachements régionalistes nous permettent de

discerner à quel point les Suisses immigrés ont non seulement amené avec eux une image d'Epinal de la Suisse, mais aussi le lourd bagage de leurs clivages d'origine<sup>49</sup>.

## **Conclusion**

Au terme de ce bref aperçu de l'émigration valaisanne en Argentine au XIXe siècle, il est difficile de dresser un bilan catégorique quant au succès ou à l'échec relatif de ce mouvement de population. Néanmoins, malgré les obstacles rencontrés par les premiers colons, ceux qui ont réussi à acquérir des terres dans les régions fertiles de l'Entre Rios et des plaines des pampas sont restés, pour la plupart définitivement, et se sont intégrés progressivement dans le milieu argentin.

Avec la crise économique de 1890, l'immigration suisse chute brutalement et ne retrouvera jamais plus l'essor des années 1880.

Quant à la politique suisse de l'époque concernant l'émigration, nous avons constaté qu'elle se caractérisait par une attitude indécise ou neutre. Mais il semblerait que cette prétendue neutralité ait en fait servi de paravent à une politique délibérée, politique qui a été dénoncée par certains comme celle d'une "émigration de débarras". Autrement dit, les autorités suisses auraient pendant un certain temps fermé les yeux et même facilité secrètement le départ de citoyens encombrants ou improductifs. Mais pour mieux saisir le problème de l'émigration suisse dans son ensemble, il faudrait par ailleurs étudier en détail l'autre aspect de la question, à savoir l'évolution de l'attitude de la Confédération face à l'immigration d'étrangers. Sujet qui mériterait d'autant plus d'être examiné alors que la Suisse de ces derniers mois a fait surtout parler d'elle pour son

très net virage à droite avec la victoire de la droite populiste aux élections législatives.

### Note

1. Bergier, Jean-François., *Histoire économique de la Suisse*, Lausanne, Payot, 1983, p.15.
2. Ibid.
3. Pour des données plus précises, voir l'*Annuaire statistique de la Suisse* publié par l'Office fédéral de la statistique fondé en 1860, dont la première édition remonte à 1891.
4. Chiffres cités par Gérald Arlettaz dans "La Suisse terre d'émigration et d'immigration" in *Panorama*, juin 2000, p. 21.
5. Carron, Alexandre et Christophe., *Nos cousins d'Amérique - Histoire de l'émigration valaisanne au XIXe siècle*, Sierre, Monographic SA (coll. Mémoire vivante), 1986, p. 20.
6. Ibid.
7. Arlettaz, G., *Etudes et sources*, "Emigration et colonisation suisse en Amérique 1815-1918", No. 5, Berne, Archives fédérales, 1979, p. 10.
8. Andrey, Georges et al., *La nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Vol. 3, Lausanne, Payot, 1983, p. 82
9. Carron, A., op. cit. p. 24.
10. *Bulletin de la Nouvelle Société Helvétique*, No. 4, décembre 1915.
11. Bergier, J-F., op. cit. p. 47.
12. Ibid. pp. 46-49.
13. Le Pacte de 1815 met fin au service mercenaire avec quelques exceptions, dont la fameuse garde pontificale du Vatican qui subsiste encore aujourd'hui.
14. *La Gazette du Valais*, 6 décembre 1884, cité dans l'ouvrage de Carron, p. 35.
15. Archives de l'Etat du Valais, DI 356 (19).
16. Carron, A., op. cit. p. 40.
17. Archives fédérales, E 2/1392, lettre du Consul suisse à New York datée du

- 11 août 1854.
18. Arlettaz, G., "Une nouvelle Suisse à la Plata?", *Revue Suisse d'Histoire*, No. 29, 1979, p. 330.
  19. Ibid.
  20. Cette crise est due à plusieurs facteurs cumulatifs de nature économique et sociale, dont entre autres les énormes emprunts contractés pour équiper le pays.
  21. Pour plus de détails voir p. 346 de l'article d'Arlettaz, "Une nouvelle Suisse à la Plata?", 1979.
  22. Carron, A., *op. cit.* p. 144.
  23. Arlettaz, G., *op. cit.* p. 336.
  24. Concernant le cas de l'émigration suisse au Brésil, lire l'excellent ouvrage de Nicoulin, Martin, *La genèse de Nova Friburgo – Emigration et colonisation suisse au Brésil 1817-1827*, Editions Universitaires, Fribourg, 1981, 364 p.
  25. Lettre datée du 12 décembre 1857, Archives de l'Etat du Valais, DI 194 (5/1/60) (22).
  26. Feuille fédérale, 1865, vol. 3, pp. 329-339.
  27. Archives de l'Etat du Valais, DI 356 (4/13).
  28. Feuille fédérale, 1873, vol. 3, p. 415.
  29. Archives fédérales, E 2/2096, lettre du 1er octobre 1877.
  30. Arlettaz, G., "Emigration et colonisation suisse en Amérique 1815-1918", *Etudes et sources*, No. 5, Berne, Archives fédérales, 1979, p. 93.
  31. Archives fédérales, E 2400/Buenos Aires, rapport pour l'année 1882.
  32. Carron, A., *op. cit.* p. 32.
  33. Archives de l'Etat du Valais, RL, tome 9, arrêté du 20 décembre 1856 sur l'émigration.
  34. Carron, A., *op. cit.* p. 36.
  35. Archives fédérales, E 2/2096, lettre du 1er octobre 1877.
  36. Archives fédérales, E 2400, rapport de la Division des Affaires étrangères du département politique fédéral, représentation diplomatique de Buenos Aires.

37. Pour le texte intégral de la loi fédérale concernant les opérations des agences d'émigration, voir la Feuille fédérale, 1881, vol. 1, pp. 8-17.
38. Feuille fédérale, 1887, II, p. 963, message du Conseil fédéral du 6 juin 1887.
39. Archives fédérales, E 7175/4/2.
40. Concernant ces débats, voir la Feuille fédérale, No. 4, décembre 1915.
41. Arlettaz, G., "Une nouvelle Suisse à la Plata?". op. cit.
42. Ibid.
43. Arlettaz, G., "Les Suisses de l'étranger et l'identité nationale", *Etudes et Sources*, No. 12, 1986, p. 13.
44. Ibid. p. 14.
45. En 1928, le Département politique fédéral recense près de 800 Sociétés. Ibid.
46. Arlettaz, G., "Une nouvelle Suisse à la Plata?", op. cit. p. 346.
47. Feuille fédérale, 1949, III, pp. 242-244.
48. Carron, A., op. cit. p. 169.
49. Arlettaz, G., "Les Suisses de l'étranger et l'identité nationale", op. cit. p. 22.

## **Bibliographie**

### Sources

- *Annuaire statistique de la Suisse*, l'Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.
- *Bulletin de la Nouvelle Société Helvétique*, Berne.
- *Études et sources*, Archives fédérales, Berne.
- *Feuille Fédérale*, Centre des publications officielles de la Chancellerie fédérale, Berne.

### Ouvrages et articles

- Arlettaz, Gérald. "La Suisse, terre d'émigration et d'immigration", *Panorama*, juin 2000.
- "Une nouvelle Suisse à la Plata?", *Revue Suisse d'Histoire*, No. 29, 1979.
- "L'intégration des émigrants suisses aux Etats-Unis 1850-1939", *Relations Internationales*, No. 12, 1977.
- Bergier, Jean-François. *Histoire économique de la Suisse*, Lausanne, Payot, 1983.

*Problèmes de l'histoire économique de la Suisse – Population, vie rurale et trafics*, Berne, Monographies d'histoire suisse, 1968.

- Carron, Alexandre et Christophe. *Nos cousins d'Amérique – Histoire de l'émigration valaisanne au XIXe siècle*, Sierre, Monographic SA (coll. Mémoire vivante), 1986.
- Laett, A. *Les Suisses dans le vaste monde*, Lausanne, Spes, 1931.
- Nicoulin, Martin. *La Genèse de Nova Friburgo – Emigration et colonisation suisse au Brésil 1817-1827*, Editions Universitaires, Fribourg, 1981.
- Andrey, Georges et al. *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, Vol. 3, Lausanne, Payot, 1983.
- Salamin, Michel. *Le Valais de 1789 à 1940*, Sierre, Editions du Manoir, 1978.